

Image not found or type unknown



Vente d'un bien motiveè par un divorce

Par **eric hanot**, le **12/06/2009** à **15:02**

Madame, Monsieur,rnrnayant divorcé en Novembre 2008, j'ai mis en vente mes bien immobiliers soit ma maison principale et une maison secondaire en Besson (investissement locatif). La vente de ma residence secondaire etant motivée par le divorce, devrais je payer la taxe sur la plus value immobiliere ?rnrnJe sais qu'il y a un nouveau texte a ce sujet (n°25..) que je n'arrive pas a trouvernrrnMerci de votre aide a ce sujetrnrnBien cordialementrnrnEric HanotrnrnEric HanotrnrnMobile: +33 607956856rnehanot@nilfisk-cfm.com